

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE SUR LA RÉPARTITION DES MONTANTS
REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES PROTÉGÉES**

Année scolaire 2020-2021

Résolution # CE 20210126 #7.1

Le conseil d'établissement de l'école au Trésor-du-Boisé confirme que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoy lui a transféré un montant de **69 827 \$** dans le cadre des mesures protégées.

Le conseil d'établissement de l'école au Trésor-du-Boisé confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez noter qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012) = 15 465 \$
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027) = 0 \$
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029) : 13 135 \$
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031) = 3 190\$
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055) = 0 \$
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103) = 12 183 \$
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104) = 834 \$
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186) = 25 020 \$
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200); et
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Léa Saadé (par visioconférence TEAMS)

Signature du Président ou de la Présidente du conseil d'établissement

Marie-Michelle Tassé Desy (par visioconférence TEAMS)

Signature du Secrétaire du conseil d'établissement

Visioconférence TEAMS

26 janvier 2021

Lieu

Date